



MAIRIE DE MAREST-SUR-MATZ

Département de l'Oise
Arrondissement de Compiègne
Canton de Thourotte

Dossier : 060 378 25 CLOT 0003
Demandeur : M. Yves MÉNARD
Pour : lui-même
Adresse : 42 rue Principale
60490 MAREST-SUR-MATZ

ARRÊTÉ N° 2025.16 NON-OPPOSITION A UNE DÉCLARATION PRÉALABLE CLOTURE

Le Maire de MAREST-SUR-MATZ,

- ✓ Vu la déclaration préalable présentée le 14 avril 2025 par M. Yves MÉNARD demeurant 42 rue Principale 60490 MAREST-SUR-MATZ
- ✓ Vu le Plan Local d'Urbanisme et notamment les prescriptions de la partie « CLOTURES » ...fixant la hauteur maximale à 2,20m et précisant que les matériaux destinés à être recouverts doivent l'être d'enduits lisses ou talochés de teinte rappelant les enduits anciens au mortier bâtard ou à la chaux (gamme de couleurs locales traditionnelles) à l'exclusion du blanc pur...
- ✓ Considérant que le pétitionnaire souhaite ériger une clôture en panneaux rigides hauteur 1,80m et en plaques de béton 0,25 x 2.50m sur une longueur de 33m entre sa parcelle et celle du voisin et un retour de m3 sur la rue Principale (parcelles A422 et A 635°

ARRÊTE :

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable détaillée ci-dessus

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché pendant 2 mois et pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Amiens dans les 2 mois suivant sa publication.

Fait le 15/04/2025
Le Maire
M. Christian LÉPINE



14 route de Compiègne 60490 MAREST SUR MATZ

Tél : 03 44 76 03 75

Mél : mairiemarestsurmatz@live.fr